

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 MAI 2016

L'an deux mille seize le mercredi 4 mai 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents et représentés : 13

Absents excusés : 2

Absents : 2

Etaient présents : M. Roland ANQUETIL, et M. Jean-Pierre ONUFRYK et adjoints.

M. Yannick PERROT, M. Gérard DUMAY, Mme Mireille ALIX, Me Cécile JOUAN, M. Sébastien LIGNER, M. William PERRON, M. Jean-Louis LE CANU et Me Sylvie BRION.

Etaient représentés : M. Yves GUILLEMAIN (ayant donné pouvoir à M. Gérard DUMAY) et M. Pierre ROUSSEL (ayant donné pouvoir à M. Roland ANQUETIL)

Etaient absents : Me Gaëlle ROMANOFF et Me Marie-Pierre MARIE

A été nommé(e) secrétaire : M. Gérard DUMAY

ORDRE DU JOUR

- Subventions aux Associations
- Clôture du Club de l'Amitié
- Assainissement : 6^{ème} tranche « La Blanche »
- Signalisation et marquage « Rue Principale »
- Commune nouvelle
- Questions diverses

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 7 avril 2016

Aucune observation n'ayant fait l'objet de remarque, le procès-verbal est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour :

- Clôture du parking des écoles
 - Clôture du Jumelage
 - Modification de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
-

Subventions aux Associations 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les subventions suivantes pour un montant de 2 376,60€.

FC LA CAMBE	200€
Union Cyclotouriste Cambais	200€

Course Cycliste La Cambe	600€
Comité des Fêtes	300€
Association des Parents d'Elèves	250€
Association des Anciens Combattants	100€
Association Oxygène Maison de retraite Isigny	75€
Club de Judo d'Isigny Sur Mer	50€
CIFAC	76.60€
ADMR Trévières	300€
Les Joyeux Colibris	100€
SNSM	50€
Taekwondo club de Trévières	75€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Remarque du Conseil Municipal : les Associations de La Cambe ont en caisse une moyenne de 3000€. Le Conseil a remarqué que certaines associations ne donnent pas encore des comptes très détaillés.

Clôture du Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié de La Cambe était géré par une association loi 1901.

Le Conseil Municipal prend note de la dissolution de cette association, présentée par la présidente en date du 12 avril 2016.

Le Club de l'Amitié, conformément aux statuts, souhaite que le Conseil Municipal utilise les fonds d'un montant de 3 043,46€ pour :

- Achat de chaises pour la salle des fêtes
- Réfection des bancs de l'église
- Repas des anciens

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la dissolution du Club de l'Amitié
- Approuve le souhait du Club de l'Amitié
- Accepte les fonds pour un montant de 3 043,46€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Clôture du Jumelage

Le Club de l'Amitié de La Cambe était géré par une association loi 1901.

Le Conseil Municipal prend note de la dissolution de cette association, présentée par la présidente en date du 25 janvier 2016.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la dissolution et accepte les fonds de l'association pour un montant de 126,09€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Assainissement : 6^{ème} tranche « La Blanche »

Réhabilitation et Restructuration du réseau des Eaux Usées sur le secteur de « La Blanche – La Cambe et les 4 cheminées – Canchy »

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'extension du réseau des eaux usées sur le secteur de La Blanche – La Cambe et les 4 Cheminées – Canchy et le renforcement du refoulement vers les lagunes dont l'étude de faisabilité a été réalisée par SIBEO INGENIERIE.

Le devis estimatif de l'opération est de :

- | | |
|---|-------------|
| ➤ Extension La Blanche et les 4 Cheminées, partie réseau public | 140 000€ HT |
| ➤ Renforcement du refoulement vers les lagunes | 110 000€ HT |

Monsieur le Maire évoque ensuite la possibilité de faire bénéficier les futurs abonnés de l'extension du réseau d'eaux usées, de subventions de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des branchements privés.

Monsieur le Maire évoque ensuite les modalités de financement des diverses opérations ainsi que les autres formalités à accomplir. Il soumet alors le projet au Conseil Municipal qu'il invite à délibérer et à prendre toutes décisions utiles.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'extension du réseau d'assainissement et de renforcement du refoulement.
- **DECIDE** d'engager les études et les travaux pour les parties privatives des branchements.
- **CONFIE** la maîtrise d'œuvre du projet à SIBEO INGENIERIE.
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget, les sommes nécessaires à l'entretien en bon état de fonctionnement des ouvrages réalisés.
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions pour ces études et travaux.
- **S'ENGAGE** à respecter la charte qualité assainissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour ces travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation des entreprises selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret portant sur la modification du code des marchés publics.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux.

Remarque : Les relevés topographiques sur Canchy ont fait apparaître des parcelles trop basses par rapport au réseau, d'où l'obligation de pompes. Si les habitants refusent de se brancher ; en 2018 la communauté de communes pourrait obliger les habitants non branchés à rejoindre la canalisation créée à leurs frais, alors que l'agence de l'eau subventionne les branchements chez les particuliers.

Signalisation et marquage « Rue Principale »

Monsieur le Maire a présenté un plan de signalisation et de marquage au sol pour la rue Principale au Conseil Municipal, il a été accepté par celui-ci après d'intenses discussions constructives.

Pose d'un panneau STOP dans la rue des Vignets au croisement de la Rue de La Croix de Montreuil en venant des Vignets vers la rue Principale et un autre STOP en bas de la Rue de La Croix de Montreuil au croisement de la Rue des Vignets. La croix de St André, en direction des Vignets sera à retirer.

Commune nouvelle

Monsieur le Maire rappelle que la charte de la nouvelle commune est en voie de finalisation.

Révision des Attributions de Compensation 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211 ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Isigny-Grandcamp Intercom ;

Vu la délibération n°20141210-1 du 10 décembre 2014 relative à l'instauration du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique ;

Vu le rapport de la CLECT réunie le 8 mars 2016 ;

Vu la délibération n°20160405-8 du conseil communautaire approuvant le rapport de la CLECT et les critères d'évaluation des charges transférées ;

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

- Sur l'approbation du rapport de la CLECT du 8 mars 2016
- Sur la révision des attributions de compensation telle qu'il suit :

Type	Attributions de compensation avant révision pour mémoire	Montant de la révision	Attributions de compensation 2016 après révision
Communes			
Canchy	1 828,00 €	507,71 €	1 320,30 €
Castilly	1 612,00 €	364,99 €	1 247,01 €
Cartigny l'Epinau	1 384,00 €	64,12 €	1 319,88 €
Deux Jumeaux	275,00 €	345,26 €	- 70,26 €
Gefosse Fontenay	5 810,00 €	843,55 €	4 966,45 €
Grandcamp Maisy	90 263,00 €	792,46 €	89 470,54 €
Isigny sur Mer	275 059,00 €	1 016,04 €	274 042,96 €
La Cambe	13 532,00 €	310,73 €	13 221,27 €
Longueville	5 299,00 €	815,04 €	4 483,96 €
Osmanville	238 235,00 €	813,82 €	237 421,18 €
Neuilly La Forêt	4 910,00 €	911,15 €	3 998,85 €
Saint Marcouf du Rochy	364,00 €	64,12 €	299,88 €
Cardonville	244,00 €	- €	244,00 €
Cricqueville en Bessin	2 584,00 €	- €	2 584,00 €
Englesqueville-la-Percée	501,00 €	- €	501,00 €
Les Oubeaux	2 198,00 €	- €	2 198,00 €
Lison	4 445,00 €	- €	4 445,00 €
Monfreville	7 725,00 €	- €	7 725,00 €
Saint Germain du Pert	8 316,00 €	- €	8 316,00 €
Saint Pierre du Mont	1 050,00 €	- €	1 050,00 €
Vouilly	442,00 €	- €	442,00 €
Total	666 076,00 €	6 848,99 €	659 227,01 €

Et charge le Maire out toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le rapport de la CLECT du 8 mars 2016
- Approuve les montants définitifs des attributions de compensation.

- Prend acte de ces montants et charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe : rapport de la CLECT du 8 mars 2016

Questions diverses

- ✓ Projet de lisses de bois sur le parking des écoles, à l'endroit du bus et des compteurs ainsi qu'à l'accès de la salle des fêtes, plutôt une chaîne qu'une barrière.
- ✓ La quête des noces d'or du samedi 30 avril 2016 était de 145€, cette somme a été reversée au comité des fêtes.
- ✓ La question concernant l'hébergement de familles Syriennes a été évoqué en Conseil Municipal,
La réponse : Actuellement la commune ne dispose pas de logement mais le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la venue de Syriens aux familles qui le souhaite.

RAPPEL

- ✓ Cérémonie du 8 mai à 9h30 à La Cambe
- ✓ Elections départementales partielles du canton de Trévières le 12 et 19 juin 2016, il y aura 3 créneaux d'horaires.
- ✓ Le 6 juin 2016, cérémonie au cimetière Allemand

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 14 juin 2016

Fin de séance : 23h